



Metz, le 22 mars 2011

DECLARATION LIMINAIRE DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES de la MOSELLE

Nous sommes convoqués pour siéger à cette CAP : tableaux d'avancement et les listes d'aptitude.

Comme toujours, nous constatons que ces listes sur lesquelles les agents comptent pour leur évolution de carrière et donc de leur pouvoir d'achat ont beaucoup d'appelés dont la grande majorité sera très déçue de ne pas être élue.

Quelle amertume pour tous ceux qui, encore une fois, sont exclus de cette promotion et verront que leurs efforts ne sont pas récompensés.

N'êtes vous pas conscients des efforts quotidiens consentis par les personnels afin d'exercer leurs missions dans des conditions de plus en plus pénibles avec un manque de considération toujours plus flagrant ?

Vous prenez le risque de tensions dans les postes et services en ayant privilégié à qualité de service égale, un agent par rapport à un autre et ce de façon totalement subjective.

Une fois de plus la CGT FINANCES PUBLIQUES de la MOSELLE revendique la mise en place d'un examen professionnel avec nomination sur place afin d'accorder le plus de chance de promotion pour tous.

La CGT FINANCES PUBLIQUES de la MOSELLE votera donc contre la liste d'aptitude, non pas contre la promotion des agents, mais contre ce principe injuste et archaïque d'évolution de carrière.